

PILIER III

au 30 juin 2017



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Pilier III : Risques et adéquation des fonds propres

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base individuelle (banque au Maroc) et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib:

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard

- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypt	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa bank	Banque	Sénégal	IG	83,07%	83,01%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	51,00%	51,00%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale de Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijaribank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	55,00%	55,00%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,10%	98,10%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturage	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Immobilier	Mortgage loans	Maroc	IG	100,00%	100,00%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

À fin juin 2017, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

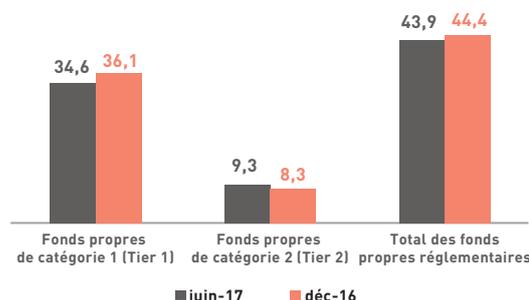
Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	34 603 891	36 103 150
Éléments à inclure dans les fonds propres de base	45 225 684	43 695 364
Capital social ou dotation	2 035 272	2 035 272
Réserves	37 960 841	35 904 290
Résultat net bénéficiaire non distribué	1 372 201	2 317 048
Intérêts minoritaires créditeurs	3 981 162	3 584 268
Fonds propres de base non éligibles	-123 792	-145 514
Éléments à déduire des fonds propres de base	-11 121 793	-8 092 214
Fonds propres de base après déduction (CET1)	34 103 891	35 603 150
Fonds propres additionnels (AT1)	500 000	500 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	9 267 490	8 289 691
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	9 080 210	8 065 549
Plus-values latentes résultant des titres de placement	131 709	146 831
Autres éléments	133 572	141 812
Fonds propres de catégorie 2 non éligibles	-78 000	-64 500
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	43 871 382	44 392 841

À fin juin 2017, les fonds propres de catégorie 1 du Groupe s'élevèrent à 34 603 891 KDH. Ils intègrent 500 000 KDH de fonds propres additionnels suite à l'émission par Attijariwafa bank en décembre 2016 d'une obligation perpétuelle remplissant les critères d'éligibilité en fonds propres additionnels décrits par Bank Al-Maghrib dans la circulaire 14/G/2013. Les fonds propres de catégorie 2 du Groupe s'établissent, pour leur part, à 9 267 490 KDH. Le total des fonds propres ressortent à 43 871 382 KDH, en baisse de 1,2% par rapport à décembre 2016.

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 30 juin 2017, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 9,70% et le ratio de solvabilité se fixe à 12,30%.

(en milliers de dirhams)

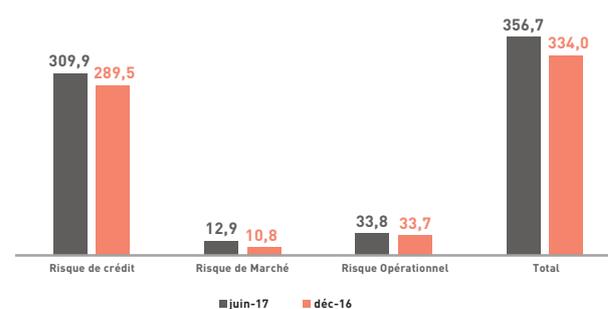
	30/06/2017	31/12/2016
Fonds propres de catégorie 1	34 603 891	36 103 150
Total fonds propres	43 871 382	44 392 841
Risques pondérés	356 695 251	333 999 394
Ratio sur fonds propres de base (T1)	9,70%	10,81%
Ratio de solvabilité	12,30%	13,29%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 30 juin 2017, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 356 695 251 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque Couvert	Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en Mrds de dhs)



1) Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

2) Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérés à 250%.

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	juin-17		déc-16		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	248 505 722	19 880 458	230 334 212	18 426 737	18 171 510	1 453 721
Souverains	15 883 986	1 270 719	10 795 819	863 666	5 088 167	407 053
Établissements	16 407 492	1 312 599	11 140 332	891 227	5 267 160	421 373
Entreprises	170 574 635	13 645 971	164 289 132	13 143 131	6 285 504	502 840
Clientèle de détail	45 639 610	3 651 169	44 108 929	3 528 714	1 530 680	122 454
Risque de crédit hors bilan	36 790 991	2 943 279	36 062 173	2 884 974	728 818	58 305
Souverains	1 472 803	117 824	200 000	16 000	1 272 803	101 824
Établissements	1 401 140	112 091	1 242 027	99 362	159 113	12 729
Entreprises	33 471 202	2 677 696	34 368 914	2 749 513	-897 712	-71 817
Clientèle de détail	445 847	35 668	251 232	20 099	194 615	15 569
Risque de contrepartie⁴	1 296 658	103 733	2 133 914	170 713	-837 256	-66 980
Établissements	174 174	13 934	817 447	65 396	-643 273	-51 462
Entreprises	1 122 484	89 799	1 316 467	105 317	-193 983	-15 519
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	23 359 519	1 868 761	20 944 965	1 675 597	2 414 554	193 164
Risque de Marché	12 941 490	1 035 319	10 839 341	867 147	2 102 149	168 172
Risque Opérationnel	33 800 871	2 704 070	33 684 790	2 694 783	116 081	9 286
Total	356 695 251	28 535 620	333 999 394	26 719 952	22 695 857	1 815 669

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18 et 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

(en milliers de dirhams)

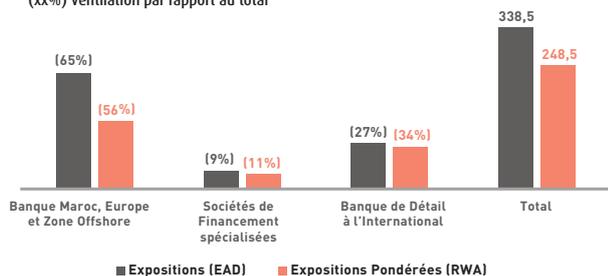
	Expositions nettes avant ARC ⁶ (EAD)		Expositions pondérées après ARC (RWA)	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	32 400 930	10 401 252	15 883 986	1 472 803
Institutions	21 506 619	166 188	427 463	33 238
Établissements de crédit et assimilés	28 534 759	8 190 220	15 980 028	1 367 902
Clientèle entreprises	172 295 433	102 384 812	170 574 635	33 471 202
Clientèle de détail	83 815 712	2 008 818	45 639 610	445 847
Total	338 553 453	123 151 290	248 505 722	36 790 991

• Ventilation du risque de crédit bilan par pôle d'activité

L'histogramme ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées du risque de crédit bilan groupe par pôle d'activité.

Ventilation du risque crédit par pôle d'activité à fin juin 2017 (en Mrds de dhs)

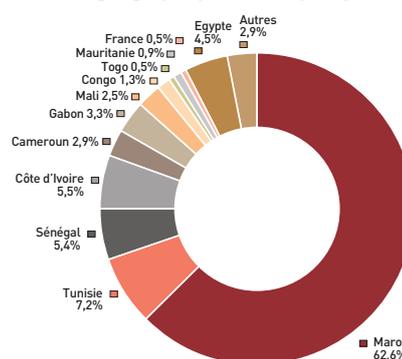
(xx%) Ventilation par rapport au total



• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib lorsque la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Mauritanie et Togo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

À fin juin 2017, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 32 742 972 KDH, soit une hausse de 133% par rapport à décembre 2016. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 296 658 KDH et ont baissé de 39% en comparaison avec décembre 2016.

(en milliers de dirhams)

	juin-17		déc-16	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	27 187 695	0	1 971 488	0
Établissements de crédit et assimilés	382 319	174 174	3 830 398	817 447
Entreprises	5 172 958	1 122 484	8 278 127	1 316 467
Total	32 742 972	1 296 658	14 080 013	2 133 914

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés.

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements.

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculée à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

• Exigences en fonds propres des différents types du risque marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	juin-17	déc-16
Risque de taux	986 190	717 094
Risque spécifique de taux	172 888	130 159
Risque général de taux	813 302	586 935
Risque sur titres de propriété	7 598	11 722
Risque de change	41 502	138 295
Risque sur produits de base	29	37
Total	1 035 319	867 147

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuel des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

• Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

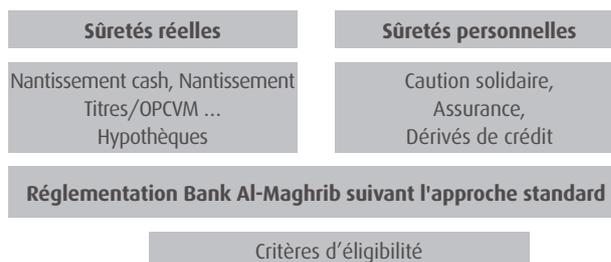
(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Juin 2017	1 507 170	342 744	854 156	2 704 070
Déc 2016	1 537 983	329 559	818 369	2 694 783

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.



• Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent.

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard	Approche avancée	
		IRBF	IRBA
Sûretés financières			
• Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓
• Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓
• Actions			
- Indice principal	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓
• OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓
Sûretés réelles			
• Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓
• Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓
• Autres sûretés immobilières à condition de :			
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté			
Sûretés personnelles			
• Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres entités < A-	X	X	✓
• Entités non notées	X	X	✓
Dérivés de crédit			
• Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres	X	✓	✓

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à fin juin 2017 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à juin 2017 :

(en milliers de dirhams)

juin-17	
Garanties et sûretés	158 995 681
Garanties	3 742 471
Sûretés réelles ⁸ et financières	155 253 210
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	62 934 320
Garanties	3 742 471
Sûretés réelles et financières	59 191 849
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	53 190 870
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 000 979
- Autres	

III. Eléments d'information sur base individuelle des filiales significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf et Attijari Factoring déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

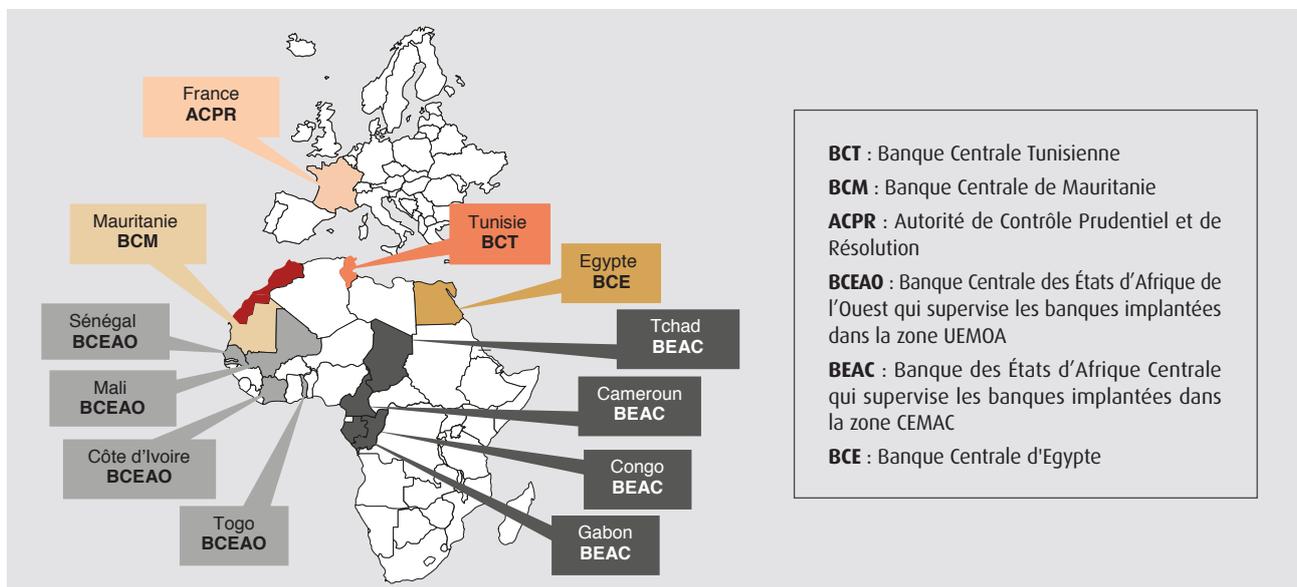
- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.

- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



8) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

2- Ratios des principales filiales

Ci-dessous les éléments d'information, relatifs à la solvabilité des filiales du Groupe. Le périmètre siège correspond aux encours portés par le siège.

Entités	Régulateur	Minimum requis	FP réglementaires (milliers)	Risques pondérés (milliers)	Ratio global	FP réglementaires (milliers MAD) ⁹	Risques pondérés (milliers MAD)
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12%	29 751 153	234 579 372	12,68%	29 751 153	234 579 372
Wafasalaf	Bank Al-Maghrib	12%	1 364 688	11 328 301	12,05%	1 364 688	11 328 301
Wafabail	Bank Al-Maghrib	12%	1 112 019	9 268 919	12,00%	1 112 019	9 268 919
Wafa Immobilier	Bank Al-Maghrib	12%	54 060	243 696	22,18%	54 060	243 696
Attijari Factoring	Bank Al-Maghrib	12%	192 767	669 711	28,78%	192 767	669 711
Attijariwafa bank Egypt	BCE	11,25%	3 393 399	19 598 584	17,31%	1 801 216	10 402 928
Attijari bank Tunisie	BCT	10%	592 192	5 273 081	11,23%	2 375 697	21 154 019
CBAO	BCEAO	8%	68 233 000	579 725 000	11,77%	1 142 016	9 702 857
Attijariwafa bank Europe	ACPR	12%	43 875	313 941	13,98%	481 682	3 446 603

Filiale	Régulateur	Marge	Minimum de la marge de solvabilité	Ratio
Wafa Assurance	ACAPS	7 035 014	1 702 087	413,32%

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés, est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires, qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscale ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ». Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...)

- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du groupe)

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin juin 2017, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin juin 2017 sont :

- **Risque de crédit** : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité
- **Risque de concentration**: défaut des principales relations
- **Risque de marché**
 - Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR
 - Dépréciation du MAD par rapport à l'USD
 - Déplacement de la courbe de taux
 - Hausse des taux
 - Baisse des prix actions
 - Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...)

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits octroyés aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'Attijariwafa bank sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Evolution du ratio prévisionnel sur base individuelle¹⁰

Montant (MAD Mrds)	déc. 16	juin 17	déc. 17P	juin 18P	déc. 18P
FP de catégorie 1	27,2	23,8	24,1	24,0	24,0
FP de catégorie 2	5,5	6,0	6,5	7,2	7,7
Total FP réglementaires	32,7	29,8	30,5	31,2	31,8
Risques pondérés	229,3	234,6	246,0	252,1	258,1
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	11,84%	10,14%	9,78%	9,52%	9,31%
Ratio de solvabilité	14,24%	12,68%	12,42%	12,37%	12,31%

Evolution du ratio prévisionnel sur base consolidée

Montant (MAD Mrds)	déc. 16	juin 17	déc. 17P	juin 18P	déc. 18P
FP de catégorie 1	36,1	34,6	36,5	38,2	40,0
FP de catégorie 2	8,3	9,3	9,9	9,7	10,1
Total FP réglementaires	44,4	43,9	46,4	47,9	50,2
Risques pondérés	334,0	356,7	374,0	387,3	401,6
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	10,81%	9,70%	9,75%	9,86%	9,97%
Ratio de solvabilité	13,29%	12,30%	12,40%	12,37%	12,49%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de six organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration.

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Il est nommé par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables des pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Ce comité traite des sujets internes qui concernent le quotidien de la banque ainsi que ses filiales. Il ne concerne ni la stratégie de la banque ni ses perspectives.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOURI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014

2- Comité de Direction et de Coordination

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Direction et de Coordination est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Direction et de Coordination est composé des membres de la Direction Générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction	Titre
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	Président Directeur Général
M. Omar BOUNJOU	Responsable du pôle Banque de Détail	Directeur Général
M. Ismail DOURI	Responsable du pôle Finances, Technologie et Opérations	Directeur Général
M. Boubker JAI	Responsable du Pôle Banque de Financement et Investissement, de Marchés des Capitaux & Filiales Financières	Directeur Général
M. Talal EL BELLAJ	Responsable de la Gestion Globale des Risques	Directeur Général
M. Saad BENJELLOUN	Responsable de la Région du Grand Casablanca	Directeur Général Adjoint
M. Saad BENWAHOUD	Responsable de la Région Nord-Ouest	Directeur Général Adjoint
M. Saïd SEBTI	Responsable de la Région Nord-Est	Directeur Général Adjoint
M. Mohamed BOUBRIK	Responsable de la Région Sud-Ouest	Directeur Exécutif
M. Fouad MAGHOUS	Responsable de la Région Sud	Directeur Exécutif
M. Hassan BEDRAOUI	DG Attijariwafa bank Europe	Directeur Général Adjoint
M. Mouaouia ESSEKELLI	Responsable de la Banque Transactionnelle Groupe	Directeur Général Adjoint
M. HASSAN BERTAL	Responsable de la « Direction de la Transformation »	Directeur Général Adjoint
M. Omar GHOMARI	Responsable des Sociétés de Financement Spécialisées	Directeur Général Adjoint
Mme Wafaa GUESSOUS	Responsable Logistique et Achats Groupe	Directeur Général Adjoint

10) Projections réalisées à environnement prudentiel constant et norme comptable constante.

M. Jamal AHIZOUNE	Responsable de la BDI	Directeur Général Adjoint
M. Youssef ROUISSI	Responsable Banque de Financement & d'Investissement Groupe et de la banque de marchés des capitaux Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Rachid EL BOUZIDI	Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail	Directeur Exécutif
Mme Saloua BENMEHREZ	Responsable de la Communication Groupe	Directeur Exécutif
M. Younes BELABED	Responsable Audit Général Groupe	Directeur Exécutif
Mme Malika EL YOUNSI	Responsable du Conseil Juridique Groupe	Directeur Exécutif
M. Badr ALIOUA	Responsable de la Banque Privée	Directeur Exécutif
M. Rachid KETTANI	Responsable Finances Groupe	Directeur Exécutif
Mme Soumaya LRHEZZIOUI	Responsable des Systèmes d'Information Groupe	Directeur Exécutif
M. Driss MAGHRAOUI	Responsable du Marché des Particuliers & Professionnels	Directeur Exécutif
M. Ismail EL FILALI	Responsable des Services et Traitements Groupe	Directeur Exécutif
M. Mohamed SOUSSI	Responsable du Capital Humain Groupe	Directeur Exécutif
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Responsable du Marché de l'Entreprise	Directeur Exécutif

3- Autres Comités issus du Conseil d'Administration

• Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce comité suit les réalisations opérationnelles et les projets stratégiques du Groupe. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur

• Comité des Grands Risques :

Le Comité des Grands Risques, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, examine et se prononce sur le sort des engagements et des investissements au-delà d'un certain seuil.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur
Membres invités	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général - Pôle Finances, Technologie et Opérations
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général - Gestion Globale des Risques

• Comité d'Audit et des Comptes :

Le comité d'Audit et des Comptes assure le suivi des fonctions Risque, Audit, Contrôle Interne, Comptabilité et Conformité. Ce comité se tient tous les trimestres.

Membres	Fonction
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Président
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur

Membres invités

M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Adjoint - Gestion Globale des Risques
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Finances Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Responsable Conformité Groupe

• Comité des Nominations et des Rémunérations :

D'une périodicité annuelle, le comité des nominations et des rémunérations gère les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe. Il est réparti en trois sous-comités :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 035 272 260 DH – Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)522 22 41 69 ou +212 (0)522 29 88 88 – RC 333 – IF 01085221

www.attijariwafabank.com